

Brochure n° 3177

Convention collective nationale
IDCC : 275. – TRANSPORT AÉRIEN
(Personnel au sol)

Brochure n° 3223

Convention collective nationale
IDCC : 1475. – TRANSPORT AÉRIEN
(Navigant technique)

ADHÉSION PAR LETTRE DU 21 DÉCEMBRE 2011
DE LA SCARA À L'ACCORD DU 13 DÉCEMBRE 2011
RELATIF AU FINANCEMENT DU FPSPP
NOR : ASET1250042M

Le syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), 22, rue Bérard, 75014 Paris, à la direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

Paris, le 21 décembre 2011.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver par cette lettre la décision du SCARA d'adhérer volontairement à l'accord du 13 décembre 2011 relatif aux modalités de financement du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour 2012 et qui a été signé par la CFE-CGC, la CFTC transport, la FGTE CFDT, la FEETS-FO et la FNAM pour le transport aérien.

Le secrétaire général.